

LE CADRE REGLEMENTAIRE DE L' ACTIVITE

Durée 0h45

Coefficient 1

1^{ère} question :

Arrêté du 9 Juillet 2004 concernant la plongée aux mélanges autre que l'air :

- Quels sont les deux valeurs limites de Pp O₂ autorisées dans cet arrêté ?
- A partir de quel pourcentage d'O₂ le matériel doit-il être compatible à l'O₂ pur ?

2^{ème} question :

Citez 6 des 10 éléments dont l'affichage, aux yeux de tous, est obligatoire dans les établissements d'APS

3^{ème} question :

Deux week-ends par mois, vous assurez l'encadrement des plongées techniques de votre club. Vous avez calculé que chaque sortie vous coûte : 20 € de carburant + 20 € de péage + le repas de midi + parfois quelques dégradations ou usures précoces de votre matériel personnel. Que pouvez-vous légalement demander à votre club comme remboursements, à quelles conditions, sous quelle forme ?

4^{ème} question :

Certaines maladies sont susceptibles d'être transmises par la salive. Dans le cadre du principe de précaution, quelle est l'attitude du moniteur responsable. Faites vous référence à une loi, un arrêté, un règlement intérieur ou autre ?

5^{ème} question :

Citez six sources légales (privées ou publiques) de financement, qu'un club de plongée associatif, peut prévoir dans ses statuts ?

6^{ème} question :

Le certificat médical pour l'obtention de **la première licence** fait l'objet d'une procédure particulière. Quel type de médecin peut le signer. Doit-il y figurer une ou plusieurs mentions spéciales ?

7^{ème} question :

Dans les nouveaux statuts de la FFESSM, les structures commerciales agréées (SCA) voient leur existence fédérale renforcée, notamment au niveau électif. Précisez cette affirmation !

8^{ème} question :

Un groupe de 3 plongeurs français résidant dans les DOM-TOM désirent rejoindre votre club. C'est leur premier contact avec une structure fédérale de métropole car ils possèdent les niveaux PADI suivants :

- Un plongeur «Open water diver »
- Un plongeur «Advanced open water diver»
- Un plongeur « Rescue diver »

Que pouvez-vous leur proposer ? **Doivent-ils recevoir un complément de formation ?**

9^{ème} question :

La commission technique nationale : Composition & rôle

LE CADRE REGLEMENTAIRE DE L' ACTIVITE

😊 CORRECTIONS 😊

Durée 0h45

Coefficient 1

1^{ère} question (Proposition de barème : 2 points)

- a) Mini : 0,16 bar Maxi : 1,6 bars
- b) 40 %

2^{ème} question (Proposition de barème : 2 points)

Photocopies des diplômes, Cartes professionnelles (le cas échéant), textes d'hygiène & sécurité, attestation assurance, tableau d'organisation des secours, tarifs plongées/gonflages etc...
Procédure notes de frais, consignes gonflage des blocs, horaires des activités, règlement intérieur.

3^{ème} question (Proposition de barème : 2 points)

- La délivrance des notes de frais est obligatoire à partir de 15 € et doivent être archivées pendant 2 ans.
- Les dépenses doivent pouvoir être justifiées (factures, ticket de péage, de stationnement etc...)
- Les dépenses doivent être proportionnelles à l'activité
- Les remboursements forfaitaires sont possibles suivant les barèmes de l'administration fiscale (Hôtel, restaurant, indemnités kilométriques)

4^{ème} question (Proposition de barème : 2 points)

Utilisation du détendeur de secours + simulation d'un échange d'embout + désinfection des détendeurs du club
Référence à une recommandation de la commission médicale de la FFESSM mais surtout au principe général du droit sur **l'obligation de moyens**.

5^{ème} question (Proposition de barème : 2 points)

Origine privée

Cotisation des membres
Dons, legs
Fédération
Manifestations (maxi 6 par ans)
Sponsoring

Etat

Municipalité
Conseils généraux & régionaux
FNDS

(Tous doivent être prévus dans les statuts !)

6^{ème} question (Proposition de barème : 3 points)

Le candidat doit remplir un questionnaire préalable.

Si toutes les réponses sont négatives : → Médecin généraliste

Si une réponse négative → Médecin fédéral ou médecin diplômé de médecine subaquatique

Le certificat doit porter la mention attestant que le médecin a pris connaissance des contre-indications et du questionnaire avec les réponses du patient. Les certificats types sont disponibles sur le site de la FFESSM.

7^{ème} question (Proposition de barème : 2 points)

- a) Un poste est réservé au comité directeur national. Le représentant des SCA est élu lors de la réunion du conseil des SCA qui a lieu à l'occasion de l'AG fédérale.
- b) Pour les votes, le barème des voix est identique à celui des clubs à l'exception près que le total des voix des SCA est limité à 10% du total général.

8^{ème} question (*Proposition de barème : 3 points*)

Open water diver + (âge = 14 ans) + Licence + Certificat médical → **Niveau I**

Advanced Open water diver + (âge = 16 ans) + Licence + Certificat Médical
+ Module 1 (Procédures plongée en France)
+ Exercice d'aisance à 20m + Remontés d'un équipier de 20m
+ Exercices d'aisances à 40m (4 plongées mini, 1 si spécialité plongée profonde)
+ Attestation de compétence niveau I → **Niveau II**

Rescue diver + (âge = 18 ans) + Licence + Certificat Médical
+ Module 1 (Procédures plongée en France)
+ Cours MFA PADI ou RIFAP
+ Compétence Espace lointain (en 8 plongées minimum)
+ Attestation de compétence Niveau II → **Niveau III**

9^{ème} question (*Proposition de barème : 2 points*)

Composition de la CTN :

Le président de la CTN est élu pour 4 ans par les présidents des commissions techniques régionales (vice président ou suppléant en cas d'empêchement) en fonction du barème des voix obtenu par le nombre de licenciés de leur région.

La structure est identique aux autres commissions à savoir que le président nomme un vice-président et un suppléant.

Les membres de la commission sont les présidents des CTR ou leur délégué.

Rôle de la CTN :

Travailler sur des projets administratifs (réglementation, équivalences...) ou pédagogiques (refonte du contenu des brevets en fonction des évolutions techniques du matériel etc...)

Organiser les examens Nationaux (MF2) et en assurer l'administration et l'archivage.

Organiser stages Nationaux et en assurer la promotion et le développement.